

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 juillet 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DASCO 90** Collèges publics parisiens - Subventions (704 206 euros) au titre du budget participatif des collèges.

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi de subventions d'investissement aux collèges publics parisiens dans le cadre du budget participatif des collèges (704 206 euros) ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du 25 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des subventions d'investissement sont attribuées à dix-neuf collèges publics parisiens, au titre du budget participatif des collèges, éditions 2018 et 2019, pour un montant total de 704 206 euros, selon le détail joint en annexe.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**